

L'égalité des femmes est un élément fondamental des politiques étrangère et intérieure du Canada et de sa politique en matière d'aide étrangère au développement. Au nombre des priorités du Canada aux Nations unies figurent l'intensification des efforts déployés en vue d'intégrer les droits des femmes dans le système onusien, la promotion des activités visant à éliminer la violence faite aux femmes et l'accroissement de la participation des femmes dans le processus décisionnel. Le Canada a appuyé une vaste gamme d'initiatives, notamment la rédaction d'une résolution visant à intégrer la dimension hommes-femmes dans le système des Nations unies, qui a été adoptée à l'unanimité en 1997.

Le Canada a joué un rôle décisif en contribuant à l'élaboration de la Déclaration des Nations unies sur l'élimination de la violence à l'égard des femmes, adoptée par l'Assemblée générale en 1993, et en occupant le poste de rapporteur spécial des Nations unies sur la violence contre les femmes en 1994. Au sein de l'ONU, une résolution de longue date entre le Canada, l'Australie et la Nouvelle-Zélande, mise en œuvre à l'Assemblée générale et à la Commission de la condition de la femme, favorise l'amélioration de la condition des femmes au secrétariat des Nations unies. Le Canada présentera cette résolution à la 55<sup>e</sup> session de l'Assemblée générale. Il a également contribué à garantir l'inclusion d'une liste détaillée des crimes fondés sur le sexe dans le Statut de la Cour pénale internationale.

### **La criminalité transnationale organisée**

La Convention des Nations unies contre la criminalité transnationale organisée est une importante initiative de l'ONU comprenant des engagements dans des domaines comme le blanchiment d'argent, la corruption, l'assistance juridique et l'extradition ainsi que la coopération et la formation des policiers. La Convention est complétée par trois projets de protocoles portant sur la fabrication et le trafic illicites des armes à feu, le trafic d'immigrants et le trafic des personnes, en particulier des femmes et des enfants.

La négociation de la convention principale s'est terminée à la fin de juillet 2000. La négociation des protocoles devrait se terminer à la fin d'octobre 2000. Une cérémonie de signature devrait avoir lieu à Palerme, en Italie, du 12 au 15 décembre 2000.

L'adoption de la Convention ne devrait nécessiter aucune modification importante à la législation canadienne. Les Nations unies instaureront un programme d'assistance technique pour les pays qui pourraient avoir du mal à mettre en œuvre la Convention et demanderont aux pays développés de participer à ces efforts.